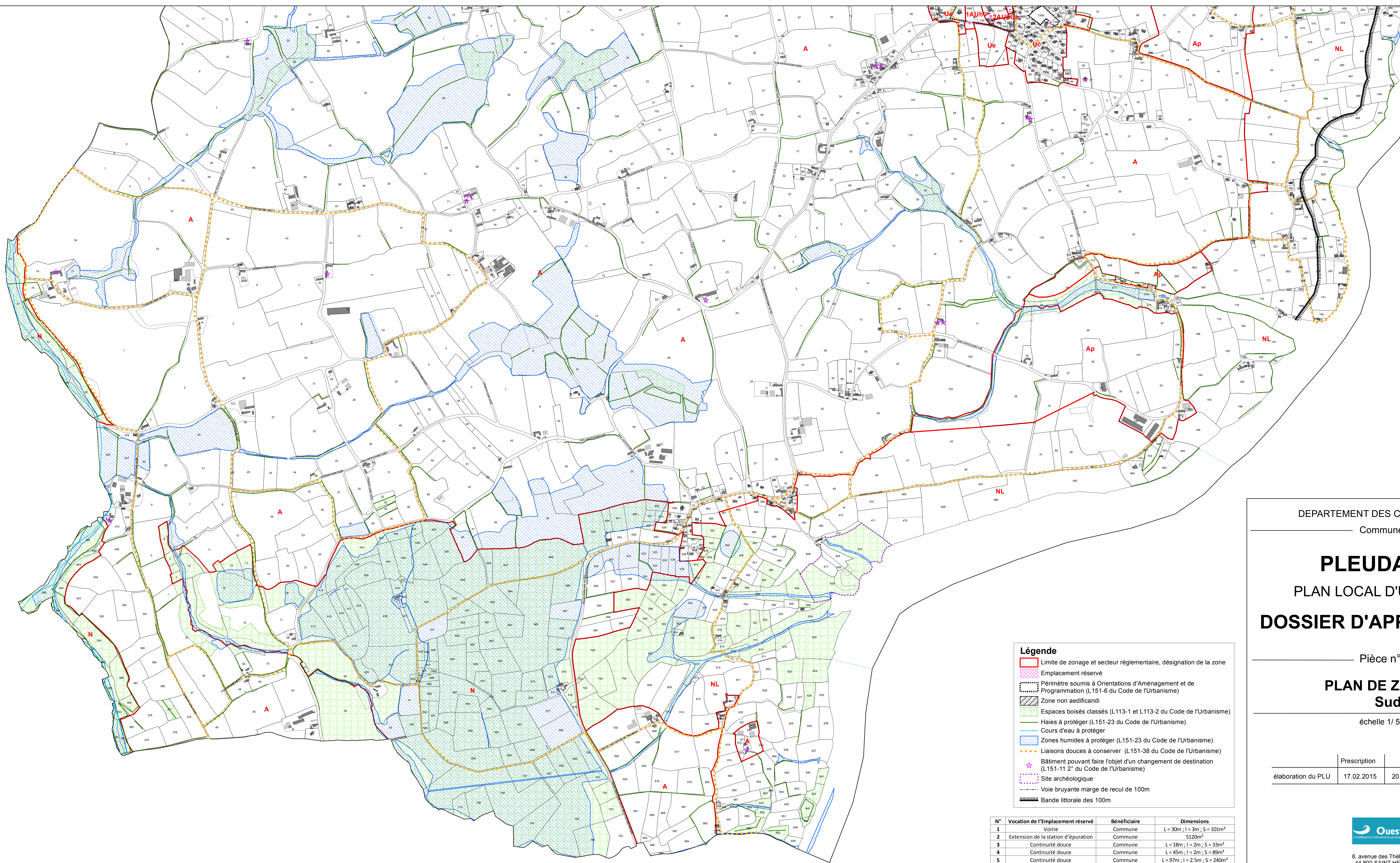




Légende

- Limite de zonage et secteur réglementaire, désignation de la zone
- Emplacement réservé
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone non aedificandi
- Espaces boisés classés (L113-1 et L113-2 du Code de l'Urbanisme)
- Haies à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Cours d'eau à protéger
- Zones humides à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaisons douces à conserver (L151-38 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Site archéologique
- Voie bruyante marge de recul de 100m
- Bande littorale des 100m

N°	Vocation de l'Emplacement réservé	Bénéficiaire	Dimensions
1	Voirie	Commune	L = 30m ; l = 3m ; S = 101m²
2	Extension de la station d'épuration	Commune	5120m²
3	Continuité douce	Commune	L = 18m ; l = 2m ; S = 33m²
4	Continuité douce	Commune	L = 45m ; l = 2m ; S = 89m²
5	Continuité douce	Commune	L = 97m ; l = 2.5m ; S = 240m²
6	Elargissement de voirie	Commune	L = 150m ; l = 3m ; S = 440m²
7	Espace public ou collectif + voirie	Commune	S = 656m²
8	Continuité douce	Commune	L = 42m ; l = 2m ; S = 84m²

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de

PLEUDANIEL

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.2

PLAN DE ZONAGE

Sud

échelle 1/5 000

	Prescription	Arrêt	Approbation
élaboration du PLU	17.02.2015	20.06.2016	28.06.2017

8, avenue des Thébaudières
44 800 SAINT-HERBLAIN
Tél: 02 40 94 92 40
Fax: 02 40 63 03 93

0 50 100

m

juin 2017